



Politique de l'arbre

Municipalité de Beaumont

Adoptée le 9 octobre 2014



LA POLITIQUE DE L'ARBRE

1. AVANT-PROPOS.....	3
2. LA POLITIQUE DE L'ARBRE.....	3
2.1 Un outil pour tous.....	3
2.2 La problématique.....	4
2.2.1 Infestations majeures.....	4
2.2.2 Blessures.....	5
2.2.3 Abattages injustifiés.....	5
2.2.4 Entretien inadéquat.....	5
2.2.5 Envahissement des infrastructures publiques.....	5
2.2.6 Méconnaissance des arbres remarquables.....	6
2.2.7 Stabilisation des berges et de la falaise.....	6
2.2.8 Absence de brise-vent.....	6
2.2.9 Plantation du bon arbre au bon endroit.....	6
3. LES BIENFAITS.....	7
3.1 Que d'avantages!.....	7
3.2 Une richesse à protéger.....	7
3.2.1 Structurer le paysage.....	7
3.2.2 Améliorer la qualité de vie.....	7
3.2.3 Contribuer à la vie de quartier.....	8
3.2.4 Offrir une valeur économique.....	8
3.2.5 Quelques chiffres.....	8
4. LES OBJECTIFS À ATTEINDRE.....	9
4.1 Informer et sensibiliser la population.....	9
4.2 Stabiliser les berges par des amures légères.....	10
4.3 Créer un programme de reconnaissance, de protection et de sensibilisation.....	10
4.4 Élaborer un plan arboricole.....	11
4.5 Former les employés municipaux et contractuels.....	11
4.6 Assurer une réglementation efficace et des mécanismes de suivi.....	12
4.7 Développer un plan de boisement pour certains espaces qui en sont dépourvus.....	12

1. AVANT-PROPOS

Suite à une résolution du conseil municipal, en 2012, un Comité consultatif en environnement et embellissement a été formé pour aider la municipalité à assumer ses responsabilités en matière d'environnement et de protection du patrimoine naturel. Ce comité a élaboré un premier projet de politique de l'arbre qui a été mis à jour par un autre comité formé en 2014. Cette politique a donc été adoptée en octobre 2014.

Un des mandats du comité est de doter la Municipalité de Beaumont d'une politique arboricole permanente. Le comité fournira des avis, formulera des recommandations, élaborera des projets d'action afin de conserver cette politique vivante et évolutive. Ceci répondra à des objectifs tels la promotion du développement et du maintien de la ressource, la sensibilisation et l'information auprès des membres du conseil municipal, de l'organisation municipale et de la population face à leurs responsabilités à l'égard de l'arboriculture de la municipalité.

2. LA POLITIQUE DE L'ARBRE

Considérant que la Municipalité de Beaumont doit sa renommée à son patrimoine naturel et bâti et qu'elle représente un des plus anciens villages de notre région, il est important de valoriser et de protéger notre patrimoine arboricole sur notre territoire.

La politique de l'arbre permet à la municipalité d'affirmer sa **vision axée sur le développement durable et de reconnaître l'importance de l'arbre**, tant dans l'espace public que privé. Cette politique place l'arbre au cœur de notre municipalité et fournit à tous, responsables municipaux, citoyens et propriétaires fonciers, les orientations nécessaires pour protéger et développer le patrimoine arboricole de Beaumont.

Cette politique vise à **reconnaître l'arbre comme un élément essentiel pour assurer un avenir viable et à soutenir le caractère identitaire de son paysage afin d'améliorer la qualité des milieux de vie.**

2.1 Un outil pour tous

Cette politique propose des outils et des actions qui permettront à tous de contribuer à la préservation des arbres sur notre territoire.

Pour le citoyen (individu, entreprise, institution ou autre)

Mieux informer le citoyen sur la réglementation et le sensibiliser à sa responsabilité envers les arbres, à faire le bon choix (le bon arbre au bon endroit), en fonction des lieux, à favoriser les bonnes pratiques culturelles et l'entretien des nouvelles plantations, etc. Ainsi, le citoyen pourra contribuer plus activement à la préservation et au développement du patrimoine arboricole de Beaumont.

Pour la municipalité et ses secteurs

Les élus et les employés municipaux trouveront des avantages à employer de nouveaux outils de gestion de l'arbre, avec le soutien du Comité consultatif en urbanisme (CCU) et du Comité consultatif en environnement et embellissement (CCEE). Ces outils les aideront à planifier et à encadrer les interventions sur les arbres du domaine public et assureront le développement du capital arboricole à long terme.

2.2 La problématique

La gestion du patrimoine arboricole nécessite une connaissance détaillée des arbres présents sur le territoire de Beaumont, ainsi que des espaces publics et privés qui devraient en être pourvus. Au niveau du village, il serait important de connaître le patrimoine arboricole ainsi que son potentiel de valorisation afin de mieux le gérer et le conserver à savoir :

- Combien y en a-t-il?
- Quel est leur état de santé?
- Quelle est leur répartition en classes d'âge?
- Où sont-ils situés?
- Quelles essences devrait-on privilégier?
- Quelles sont les zones prioritaires de plantation?

À l'heure actuelle, la Municipalité de Beaumont répond partiellement à ces questions puisqu'aucun inventaire arboricole n'a été fait. En général, il existe un grand besoin d'information sur sa composition ainsi que sur les moyens à adopter pour l'entretenir et l'améliorer. Cette problématique peut se résumer de la façon suivante :

- La Municipalité de Beaumont s'engage à développer des outils lui permettant de bien connaître ses arbres, les problématiques et le suivi lors des interventions;
- L'information et la sensibilisation relatives aux arbres sont à améliorer, autant chez le citoyen, le commerçant, l'industriel que chez le gestionnaire municipal.

Chez les citoyens, un manque de connaissances ne permet pas d'optimiser la gestion des arbres et cause notamment des impacts sur les infrastructures. Au niveau privé, certains boisés ne sont pas aménagés ou gérés de façon à valoriser le patrimoine arboricole. Plus particulièrement, certains éléments doivent être considérés comme vous pourrez le constater dans les sections 2.2.1. à 2.2.9.

2.2.1 Infestations majeures

Un manque de diversité des essences arboricoles, une rusticité inadéquate des espèces implantées sur le territoire et les changements climatiques

pourraient augmenter le risque d'infestations ou d'épidémies. Ainsi, au milieu du siècle dernier, la maladie hollandaise de l'orme a tué des milliers d'ormes d'Amérique au Québec. Une politique de l'orme existe actuellement à Beaumont mais elle est difficile d'application.

À l'heure où les échanges internationaux se multiplient, des infestations et des épidémies de la même ampleur sont susceptibles de survenir plus facilement, menaçant sérieusement de décimer le patrimoine arboricole beaumontois si rien n'est fait pour le diversifier. Plus spécifiquement, l'importation du bois de chauffage par les citoyens, les villégiateurs et les campeurs peut favoriser l'éclosion d'infestations d'insectes et de maladies chez plusieurs espèces d'arbres (ex. l'agrile du frêne). La prévention est très importante pour contrer ces problèmes.

2.2.2 Blessures

Les arbres sont fréquemment endommagés soit par négligence au cours de travaux de construction, d'aménagement ou d'entretien, soit par manque de civisme. Ces blessures peuvent écourter leur vie, les rendre plus vulnérables aux maladies voire leur être fatales.

2.2.3 Abattages injustifiés

Il arrive trop souvent que des citoyens exercent des pressions sur les gestionnaires et les élus municipaux dans le but d'obtenir un permis pour couper des arbres dans les domaines privé et public. En l'absence d'une réglementation plus rigoureuse, des arbres sont alors abattus sans raison valable. À cela s'ajoutent les abattages d'arbres du domaine privé qui sont effectués sans permis, souvent par simple méconnaissance. L'important n'est pas d'émettre des constats d'infraction mais d'empêcher l'abattage injustifié et abusif.

2.2.4 Entretien inadéquat

Un entretien inadéquat peut augmenter la vulnérabilité d'un arbre, comme un mauvais élagage, un remplissage autour du tronc, une plantation au mauvais endroit, des mauvaises conditions du sol, un mauvais compagnonnage, l'absence de mesures préventives pour contrer les maladies, etc.

2.2.5 Envahissement des infrastructures publiques

Il arrive que les infrastructures publiques (électricité, aqueduc, égout, téléphone, câble, éclairage, panneaux de signalisation, etc.) et les outils de

visibilité (enseignes, panneaux commerciaux, etc.) soient installés sans tenir compte des arbres et de leurs besoins vitaux, ce qui affecte sensiblement leur croissance et leur espérance de vie. Il est donc important de planter le bon arbre au bon endroit.

2.2.6 Méconnaissance des arbres remarquables

Les arbres remarquables sont des témoins privilégiés de notre histoire. Certains d'entre eux, tant du domaine public que privé, sont menacés de disparition en l'absence d'une reconnaissance ou de mesures de sauvegarde appropriées.

2.2.7 Stabilisation des berges et de la falaise

Le rôle de la stabilisation de la falaise et des berges est de prévenir une érosion qui pourrait être néfaste. La sécurité publique, le maintien de structures d'ingénierie civile, la perte de propriétés privées, les glissements de terrain et la dégradation de certains types d'habitats aquatiques sont autant de bonnes raisons pour stabiliser la falaise et les berges des ruisseaux et du fleuve.

2.2.8 Absence de brise-vent

L'absence des brise-vent cause l'érosion des sols agricoles, la difficulté dans les transports d'hiver, des coûts supplémentaires de déneigement, d'installation de clôtures à neige et de creusage de tranchées dans la neige.

2.2.9. Plantation du bon arbre au bon endroit

Certains arbres ne conviennent pas à l'endroit où ils sont plantés, et causent des dommages ou nuisent aux infrastructures et aux autres installations publiques. D'autres ont avantage à être plantés pour faire de l'ombre en été, ou pour protéger du vent en hiver. Plusieurs citoyens, par méconnaissance, plantent des arbres (au lieu d'arbustes) comme haie d'intimité. Adultes, ces arbres doivent souvent être coupés, d'où l'importance pour la municipalité d'offrir les guides adéquats.

3. LES BIENFAITS

3.1 Que d'avantages!

Ces végétaux donnent personnalité et charme à un village. Certes, le couvert arboricole apporte une grande richesse au paysage, mais il procure aussi de nombreux autres avantages. Par exemple, en plus d'attirer et d'abriter les oiseaux et d'autres animaux, l'arbre fournit de l'ombre et de l'intimité, assainit l'air et augmente même la valeur d'une propriété.

3.2 Une richesse à protéger

De tous les êtres vivants, les arbres sont ceux qui vivent le plus longtemps et qui atteignent les plus grandes dimensions. L'arbre représente le calme, l'endurance et l'harmonie dans un monde de vitesse et d'intense activité. L'arbre procure de nombreux bénéfices aux êtres humains qui évoluent dans son entourage. En voici les principaux dans le texte suivant.

3.2.1 Structurer le paysage

- Mettre en valeur les bâtiments;
- Faire ressortir les monuments architecturaux et sculpturaux;
- Embellir les quartiers.

3.2.2 Améliorer la qualité de vie

- Assainir l'air en diminuant la quantité de gaz carbonique produit par les automobiles, le chauffage et les usines, et en produisant lui-même de l'oxygène;
- Rafraîchir l'air par ses vapeurs d'eau;
- Contrôler les eaux de ruissellement et maintenir le sol en place;
- Abriter une faune diversifiée;
- Procurer de l'ombre et des sons;
- Servir d'écran sonore le long des routes bruyantes;
- Diminuer la réflexion lumineuse en interceptant les rayons solaires ainsi qu'en réduisant les éblouissements produits par les phares des véhicules et l'éclairage de rue;
- Influencer la circulation de l'air (brise-vent);
- Capturer les poussières.

3.2.3 Contribuer à la vie de quartier

- Participer à l'identité et à la qualité des quartiers;
- Constituer une échelle intermédiaire entre les grands bâtiments et les piétons;
- Tracer une frontière végétale entre des lieux aux usages différents, par exemple les zones industrielle, agricole et résidentielle;
- Procurer de l'intimité;
- Accroître la qualité de vie et le sentiment de paix;
- Contribuer à la réduction du stress;
- Attirer de nouveaux résidants;
- Offrir une source d'inspiration et de création;
- Contribuer à réduire la vitesse des véhicules;
- Renforcer le sentiment d'appartenance à son milieu.

3.2.4. Offrir une valeur économique

- Donner de la valeur aux propriétés;
- Attirer les entreprises qui sont à la recherche d'un milieu de vie de qualité pour leurs employés;
- Faire économiser les coûts de chauffage et de climatisation;
- Jouer un rôle patrimonial;
- Témoigner, par son âge, son port ou son emplacement, du patrimoine et de l'identité culturelle et historique;
- Rappeler au citoyen l'histoire de sa municipalité.

3.2.5 Quelques chiffres

- Un arbre mature pourrait fournir à quatre personnes leur ration quotidienne d'oxygène (Fondation canadienne de l'arbre - FCA).
- Un arbre moyen absorbe environ 2,5 kg de carbone par année (FCA).
- Un érable à sucre d'environ 30 cm de diamètre prélèverait dans l'environnement, pendant une saison de croissance, une bonne quantité de métaux lourds, à savoir : 60 mg de cadmium, 140 mg de chrome, 820 mg de nickel et 5 200 mg de plomb (*Georgia University*).
- Un arbre en santé peut capter 7 000 particules en suspension par litre d'air (FCA).
- Un arbre mature peut prélever plus de 450 litres d'eau dans le sol pour ensuite les rejeter dans l'air sous forme de vapeur d'eau (FCA).
- La présence d'un arbre près des maisons et des édifices peut réduire de 30 % les besoins en climatisation (*Michigan State University, Urban Forestry*), par exemple en plaçant un conifère au nord et un feuillu au sud.

4. LES OBJECTIFS À ATTEINDRE

Pour préserver et développer le patrimoine arboricole de Beaumont, sept objectifs mesurables sont proposés.

4.1 Informer et sensibiliser la population

La Municipalité de Beaumont accroîtra ses activités d'information et de sensibilisation en vue de favoriser l'adhésion de tous à la cause du développement et de la protection du patrimoine arboricole.

La municipalité reconnaît le citoyen comme un intervenant de premier plan dans le développement et la conservation des arbres, tant au niveau public que privé. Elle entend donc accroître la visibilité des interventions exemplaires et mettre à profit la connaissance et la vigilance du citoyen pour préserver ses arbres. La municipalité informera le citoyen de ses propres responsabilités à l'égard des arbres ainsi que de la mise en œuvre de la politique de l'arbre au moyen d'outils de communication tels que dépliants ou brochures et par l'intermédiaire de son site Internet.

De plus, elle souhaite collaborer au développement de ce capital avec certains partenaires institutionnels ou associatifs, tels que:

- Le réseau scolaire, grâce à des opérations de sensibilisation destinées tout particulièrement aux enfants;
- Le milieu associatif, pour mener des activités de diffusion et des concours afin de favoriser l'émergence d'initiatives vouées à la conservation et à la mise en valeur de l'arbre dans l'ensemble des quartiers et plus particulièrement dans ceux qui en sont dépourvus.

Objectifs spécifiques :

- Sensibiliser les propriétaires agricoles et de grands propriétaires aux bienfaits des brise-vent et à la protection de la végétation des bandes riveraines. L'implantation d'un programme d'implantation de brise-vent le long des axes exposés le long des terres agricoles, des axes routiers qu'ils soient municipaux, provinciaux ou privés.
- Faire la promotion du programme gouvernemental d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour les propriétaires de boisés ayant plus de quatre hectares.
- Faire des cliniques de sensibilisation et d'information auprès de la population, des villégiateurs, des campeurs, des industriels et des commerçants.

4.2 Stabiliser les berges par des amures légères

Les berges de notre municipalité subissent d'intenses agressions lors de périodes de crue et de haute-marée. Cette vulnérabilité s'explique par deux différents mécanismes d'érosion :

- Érosion des particules de la falaise, des berges des cours d'eau et des fossés

Les particules sont détachées de la rive et emportées sous l'action du courant ou des glaces.

- Rupture de pente

Ce phénomène survient lorsqu'il y a un glissement ou un affaissement du sol. Le gel et le dégel de l'eau contenue dans le sol contribuent à l'ameublir et peuvent engendrer des ruptures qui entraîneront l'érosion de la rive.

Dans le cadre de la politique de l'arbre, nous proposons d'appliquer, lorsque possible, des mesures de stabilisation à l'aide d'amures légères. Ces dernières sont constituées d'écrans de végétaux, de matériaux plus légers et biodégradables ou d'agrégats de tailles variables.

L'une des méthodes du type armures légères les plus répandues consiste à adoucir la pente du talus et à y disposer des structures biodégradables permettant de retenir le sol. On plante alors des arbustes et des végétaux à forte densité racinaire qui jouent le rôle d'une armure vivante. Les méthodes par plantation peuvent être très efficaces, mais elles sont limitées à des berges qui ne subissent que de faibles pressions érosives.

La protection arboricole en bordure de la falaise est très importante.

4.3 Créer un programme de reconnaissance, de protection et de sensibilisation

La Municipalité de Beaumont élaborera, en collaboration avec un organisme concerné, un programme municipal de reconnaissance et de protection des arbres remarquables comprenant notamment les mesures de préservation requises selon l'importance de l'arbre et sa régénération. La politique de l'arbre doit contribuer à préserver le patrimoine paysager en vue de maintenir vivante la mémoire collective. Elle préconise donc une collaboration étroite entre le CCU et le CCEE d'établir un mécanisme de reconnaissance et de classement qui favoriserait la mise en valeur des arbres remarquables. La municipalité entend aussi souligner par une mention spéciale les efforts particuliers de citoyens en vue de protéger un arbre ou de développer le patrimoine arboricole de la municipalité.

4.4 Élaborer un plan arboricole

Avant de mettre de l'avant un programme d'entretien et de plantation, le comité procédera à l'inventaire des arbres dans les secteurs publics et institutionnels. Ainsi, tous ces arbres seront inventoriés, numérotés, localisés, diagnostiqués et évalués.

Avec toutes ces données, les interventions faites sur les arbres, seront répertoriées et informatisées. Cet inventaire sera suivi par le dépôt d'un rapport sur un programme d'interventions annuelles et de plantation quinquennal. L'inventaire et le rapport amèneront les membres du Conseil à octroyer un budget annuel adéquat au comité de l'environnement et de l'embellissement.

S'inspirant largement de ce rapport, le comité environnemental élaborera un plan de gestion qui comportera trois volets : un programme d'entretien, un programme de plantation et un programme de sensibilisation et d'éducation.

Le programme d'entretien consistera, entre autres, à assurer aux plus vieux arbres, un entretien préventif et un élagage adéquat. Chez les plus jeunes sujets, il consiste à respecter les arrosages et la taille de formation.

Quant au programme de plantation, le choix des sites de plantation et des essences appropriées fera l'objet d'une planification sérieuse. Le critère de visibilité détermine le choix des sites de plantation. La rusticité, la hauteur, la tolérance de l'arbre aux conditions urbaines régissent enfin le choix des essences.

Concernant le programme de sensibilisation et d'éducation, différentes activités de communication (conférences, messages de la municipalité, etc.) seront menées pour sensibiliser la population aux bienfaits de la plantation d'arbres dans leur milieu. Des soirées d'information, un concours et la diffusion d'une brochure concrétiseront la volonté du comité d'œuvrer à la sensibilisation de la population. Chacun aura des choix de société pour assurer à la collectivité une meilleure qualité de vie actuelle et future.

4.5 Former les employés municipaux et contractuels

Considérant les sommes investies, les employés municipaux pourront bénéficier d'un programme de formation continue afin de poursuivre l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences. Le service devrait être en mesure de planter ou de déplacer, à l'endroit voulu, un arbre pouvant atteindre 15 centimètres (6 pouces) de diamètre, soit des arbres de 10 à 15 ans de maturité. L'acquisition ou la location d'un transplanteur serait souhaitable. La programmation permet, sur le plan pratique, de faire adopter des prévisions budgétaires sur un horizon de 5 ans renouvelables et éventuellement d'anticiper la commande en pépinière en obtenant des contrats à des conditions favorables.

4.6. Assurer une réglementation efficace et des mécanismes de suivi

La Municipalité de Beaumont dispose d'une réglementation concernant les arbres pour l'ensemble du territoire. Il est important de revoir la réglementation actuelle, selon les secteurs, et de développer des mécanismes de suivi qui permettront de mettre en œuvre efficacement ces normes puisqu'une réglementation adaptée est l'élément structurant de la politique. Les recommandations ci-dessous constituent des pistes de solution à mettre en œuvre.

- Ajouter à la réglementation touchant les nouvelles constructions résidentielles, commerciales et industrielles, des dispositions pour sauvegarder et protéger les arbres matures qui se trouvent déjà sur le site et des dispositions relatives à la plantation obligatoire d'arbres et arbustes une fois la construction terminée. On se réfèrera, à cet effet, aux exemples de réglementation les plus avancés.
- Prévoir des processus et des ressources humaines qui permettent d'effectuer un suivi régulier des dossiers après l'émission des permis.
- Établir des balises claires et sans équivoque lors d'émissions de permis pour la coupe des arbres, et ce, pour les citoyens et les employés de la municipalité effectuant des travaux.
- Planifier les nouveaux développements domiciliaires, commerciaux et industriels afin de favoriser la protection et le développement du patrimoine arboricole à Beaumont.
- Mettre à jour régulièrement les règlements pour inclure toute espèce végétale qui s'avérerait nuisible pour le milieu, les cultures environnantes ainsi que les infrastructures, par exemple, l'érable argenté, le peuplier, etc.
- Adapter la réglementation à l'égard de la coupe pour le secteur agricole afin de rendre compte des pratiques actuelles pour favoriser une utilisation durable de la forêt et maintenir les corridors forestiers.

4.7 Développer un plan de boisement pour certains espaces qui en sont dépourvus

La route 132

Des études démontrent que plus la végétation et le peuplement d'arbres sont à proximité d'une voie rapide, plus on observe une réduction instinctive de la vitesse. Une telle opération de peuplement exige nécessairement une concertation avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) et certains propriétaires. Conçue dans les années 1950 pour éventuellement devenir une route à grand débit, de grandes emprises publiques sont inutilisées. Avec la construction de l'Autoroute 20, la 132 va conserver la vocation plus modeste qu'elle a actuellement. Des pourparlers avec le

MTQ laissent espérer des accommodements quant à l'utilisation de trop plein d'espaces pour de telles plantations. Il s'agit d'une avenue à explorer.

Les espaces industriels et commerciaux

Les entreprises qui ont à gérer des espaces à vocation commerciale et industrielle seront, conformément à la proposition amenée à la section précédente, appelées à une contribution significative dans ce plan d'aménagement arboricole et de verdissement. Ces barrières végétales auront alors comme effet l'amélioration du paysage et des conditions environnementales.

En énonçant une politique de l'arbre, la municipalité de Beaumont se donne comme missions la sauvegarde et le développement du patrimoine arboricole sur son territoire.

Une telle politique de verdissement utilisant l'arbre et l'arbuste comme outils privilégiés permettra l'amélioration de la qualité de vie des Beaumontois et une reconfiguration et une valorisation de l'ensemble du paysage.